

République française

ARDECHE

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE

07470 COUCOURON

Séance du jeudi 19 juin 2025

**Membres
en exercice : 37**

Date de Convocation : le 13 juin 2025

Présents : 28

Le jeudi dix-neuf juin 2025 à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

Refus de vote : 0

Présents (28) : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Jérôme DELDON, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Jean LINOSSIER, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Jacques MEUNIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT Anny BARGHON, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL, Christian VIGNE.

Représentés (4) : Emile LOUCHE représenté par Sébastien PRADIER, Thibault ROBERT représenté par Karine ACCASSAT, James BOUVIER représenté par Jacques GENEST et Geneviève DUNY représentée par Thierry MAILLET.

Absents (5) : Sébastien BOURDELY, Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS,

Secrétaire de séance : Michel LOUIS.

DE_2025_054 : Attribution de fonds de concours aux communes membres dans le cadre de la délibération n° DE_2025_036

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5214-16 et suivants relatifs aux compétences et au fonctionnement des communautés de communes ;

Vu la délibération n° DE_2025_036 en date du 10 avril 2025, fixant les modalités de concours à destination des communes membres de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche à compter du, 1er mai 2025 ;

Considérant que la Communauté de communes a reçu les dossiers de demande de fonds de concours présentés par les communes suivantes :

N° dossier	Commune	Equipements concernés :	Montant HT	Subventions	Demande au Conseil communautaire
FDC_2025_001	SAINT-MARTIAL	Colombarium	11 410,00 €	4 564,00 €	3 423,00 €
FDC_2025_002	LE LAC-D'ISSARLES	Logements	94 678,04 €	- €	12 500,00 €
FDC_2025_003	LACHAMP-RAPHAEL	Travaux de voirie	27 868,00 €	- €	12 500,00 €
FDC_2025_004	COUCOURON	Voirie communale non concernée par les dégâts d'orages	54 240,69 €	20 000,00 €	12 500,00 €
FDC_2025_005	SAINT-ETIENNE-DE-LUGDARES	Réfection mur de soutènement de l'église	28 390,00 €	- €	12 500,00 €
FDC_2025_006	ISSARLES	Voirie communale non concernée par les dégâts d'orages	23 852,25 €	- €	11 926,13 €
FDC_2025_007	LESPERON	Travaux de voirie	55 503,15 €		12 500,00 €
FDC_2025_008	SAGNES-ET-GOUDOULET	Acquisition camion et travaux de voirie	25 651,76 €	- €	12 500,00 €
FDC_2025_009	ASTET	Voirie 2025 non concernée par les dégâts d'orages	14 264,00 €	5 075,00 €	4 279,00 €
FDC_2025_010	LAVILLATTE	Mur de soutènement et étanchéité de l'église	25 357,40 €		12 500,00 €
FDC_2025_011	ASTET	Travaux intempéries 2024	69 182,01 €	51 886,00 €	8 221,00 €
FDC_2025_012					
FDC_2025_013					

Considérant que ces demandes ont été instruites conformément aux critères définis dans la délibération précitée ;

Considérant l'avis favorable de la commission compétente ;

Il est proposé d'attribuer les aides de la Communauté de communes à ces communes pour les projets et montants détaillés dans le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver** l'attribution des aides de la Communauté de communes à ces communes pour les projets et montants détaillés dans le tableau ci-dessus ; sous réserve d'exécution et de publicités

- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche de nature à exécuter la présente délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

Fait à Coucouron, le 23/06/2025

Le Président,
Jacques GENEST



Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le



ID : 007-200072007-20250626-BF_009_2025-BF